

CAHIER DES CHARGES – 1^{er} juin 2009



Fourniture et pose de bornes interactives dans les offices de tourisme du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Maître d'Ouvrage :

« SIVOM Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses »

Contacts et renseignements complémentaires :

Marie-Amélie Péan, chargée de mission :

04 66 45 09 74 / grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr

**L'offre est à faire parvenir par courrier ou par mail
avant le 15 juin 2009 à 17 heures :**

Monsieur le Président
« SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses »
Mairie
48210 Sainte-Enimie

SOMMAIRE

A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES	3
<i>Article 1er : OBJET DU CONTRAT - DISPOSITIONS GENERALES</i>	3
<i>Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT</i>	3
<i>Article 3 : PROCEDURE DE CONSULTATION</i>	4
<i>Article 4 : JUGEMENT DES OFFRES</i>	4
<i>Article 5 : PAIEMENTS</i>	4
<i>Article 6 : DELAI D'EXECUTION</i>	4
<i>Article 7 : COMPOSITION DE L'EQUIPE INTERVENANTE</i>	5
<i>Article 8 : CONTENU DES PRIX - REGLEMENT</i>	5
<i>Article 9 : MODIFICATIONS DU CONTRAT</i>	5
<i>Article 10 : RESILIATION DU CONTRAT</i>	5
B. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES	6
<i>Article 1 : OBJET DE LA PRESTATION</i>	6
<i>Article 2 : CONTENU DE LA PRESTATION</i>	6

A. CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

Article 1er : OBJET DU CONTRAT - DISPOSITIONS GENERALES

1.1 – Objet

Le contrat régi par le présent cahier des charges est un contrat pour le marché public à procédure adaptée, pour la **fourniture et la pose de 5 bornes interactives** dans les offices de tourisme du « Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses ».

1.2 – Titulaire

Les caractéristiques du titulaire du contrat sont précisées sur la lettre de commande.

1.3 - Maîtrise d'ouvrage

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

La personne responsable du contrat est Mr le Président du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

1.4 - Suivi des travaux

Le suivi des travaux et toutes les opérations de secrétariat sont assurés par le SIVOM – Mairie - 48210 SAINTE ENIMIE

Celle-ci assure en outre la consultation des candidats, le suivi de sa réalisation et les contrôles préalables à son règlement.

Article 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Les pièces constitutives du contrat sont les suivantes :

2.1 - Attestations obligatoires

- Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat,
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet,
- En application de l'article 46 du C.M.P., une déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales,
- Les documents ou attestations figurant à l'article R. 324-4 du Code du Travail,
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation au bulletin n° du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail,

2.2 - Pièces particulières

- Cahier des Charges paraphé à toutes les pages et signé en dernière page avec la mention « lu et approuvé »
- Descriptif technique détaillé signé des prestations proposées
- Devis estimatif de l'étude avec bordereau des prix unitaires signé

2.3 - Pièces générales

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.

Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux (C.C.A.G.P.I.) approuvé par le décret n° 78-1306 du 26 décembre 1978 modifié.

Article 3 : PROCEDURE DE CONSULTATION

Le marché de fourniture et pose de 5 bornes interactives dans les offices de tourisme du « Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses » rentre dans le cadre des **marchés de fournitures et services** et fera l'objet d'une consultation publique appropriée conformément au Code des Marchés Publics.

Article 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux du Code des marchés publics. Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et sont pondérés de la façon suivante :

- 40% valeur technique de l'offre (expérience et références, capacité d'adaptation à chaque site d'implantation des bornes interactives),
- 40% prix des prestations,
- 20% capacité à respecter les échéances.

Article 5 : PAIEMENTS

Le comptable assignataire est le receveur du SIVOM Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses, percepteur de LA CANOURGUE (48500).

Article 6 : DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum de réalisation de la prestation est de **3 mois** à compter de la date d'envoi de la lettre de commande (hors délai de validation par le Comité de Pilotage de chaque étape). Des pénalités de retard d'un montant de 100 euros par jour seront appliquées en cas de retard dans la mission.

Article 7 : COMPOSITION DE L'EQUIPE INTERVENANTE

Le prestataire détaillera la composition de l'équipe, les noms et qualifications et références des intervenants qui auront en charge directement la mission (y compris les éventuels co ou sous-traitants).

Article 8 : CONTENU DES PRIX - REGLEMENT

Le contrat sera réglé par application de prix unitaires avec quantités définies ou forfaitaires dans le détail estimatif. Les prix sont fermes et sont établis hors T.V.A. et T.T.C.

Il sera produit un détail estimatif précis faisant apparaître la nature des travaux et les matériaux utilisés , avec les prix unitaires.

Le règlement se fera selon un échancier proposé par le bureau d'étude en fonction des phases après validation par le Maître d'Ouvrage. Il n'est pas prévu d'avance. Le règlement se fera au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Article 9 : MODIFICATIONS DU CONTRAT

Après sa notification, le contrat ne pourra être modifié que par avenant(s) signé(s) par les parties contractantes.

Article 10 : RESILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat sera résilié de plein droit, si bon semble à la partie qui n'est ni défaillante, ni en infraction avec ses propres obligations, 15 jours après mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, et contenant déclaration d'user de la présente clause dans tous les cas d'inexécution ou d'infractions aux dispositions du présent contrat.

B. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Article 1 : OBJET DE LA PRESTATION

1.1. Objectif du projet :

Mise à disposition des informations utiles aux visiteurs du « Grand Site Gorges du Tarn, de la Jonte et des causses » (hébergements, restauration, services, activités...) à travers un système interactif, consultable depuis l'extérieur des offices de tourisme, 24h/24h tous les jours de l'année.

Ces bornes étant installées dans des lieux publics, elles doivent permettre une utilisation intuitive et conviviale sans nécessité de faire appel à un accompagnateur.

1.2. Localisations :

Les bornes seront installés dans 5 offices de tourisme, situés dans les villages suivants :

- Ispagnac
- La Malène
- Le Rozier
- Les Vignes
- Meyrueis

Article 2 : CONTENU DE LA PRESTATION

2.1. Repérage des locaux

Préalablement à la conception des bornes, repérage technique des locaux destinés à recevoir une borne.

2.2. Fourniture des bornes

► Borne en vitrine :

Le système retenu est une borne en « vitrine » dans les offices de tourisme : l'écran est installé à l'intérieur du local, derrière une vitre. Le visiteur accède à la borne depuis l'extérieur du local. La borne est connectée à Internet et affiche le site Internet portail du Grand Site, comprenant les liens vers chaque sites Internet des offices de tourisme. Le visiteur navigue sur ces sites Internet simplement en touchant la vitrine (écran tactile à capacité projetée).

Le système se compose de :

- un moniteur LCD 17 ou 20 pouces (selon espace disponible dans le local)
- une dalle tactile à capacité projetée
- micro-ordinateur
- mobilier sur mesure.

► **Variante : borne extérieure**

Le prestataire proposera une variante, un modèle de borne extérieure susceptible d'être utilisé pour l'office de tourisme du Rozier :

- Mobilier : Cette borne sera à l'extérieur et scellée dans le sol. Elle sera étudiée pour résister au vandalisme et aux intempéries. Le raccordement aux réseaux d'électricité et de télécommunication sera effectué sur des prises préalablement installées à proximité.
- Matériel informatique à intégrer dans la borne: pc multimédia, écran plat, système de pointage précis, tous types de connectiques Internet (ADSL, LAN, WIFI,...), système de régulation thermique.
- Adaptabilité logicielle : navigateur Internet.

2.3. Intégration du contenu affiché sur les écrans :

Navigation Internet et activation des boutons « tactiles » sur les sites Internet indiqués par le maître d'ouvrage :

- Affichage écran d'accueil : page portail du Grand Site : www.gorges-tarn.com
- sites Internet des OT :
 - <http://www.mescevennes.com/>
 - <http://www.gorgesdutarn.net/>
 - <http://www.gorgesdutarn-sauveterre.com/>
 - <http://www.officedetourisme-gorgesdutarn.com/>
 - <http://www.meyrueis-office-tourisme.com/>
 - <http://www.ot-gorgesdutarn.com/>
- site Internet « Agenda 365 » : <http://www.agenda365.fr>

2.4. Pose et installation sur site

Livraison, installation du système et du mobilier sur mesure, connection électrique et Internet.

2.5. Option : forfait maintenance et assistance technique 1 an

Le prestataire proposera en option un forfait assistance technique pour un an.

2.6. Garantie

Le prestataire indiquera la période et les conditions de garantie des systèmes .